

COMMUNE D'ALLEVARD

(ISERE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf septembre, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune d'Allevard, légalement convoqué, s'est réuni à 20h30 sous la Présidence de Monsieur Sidney REBBOAH, Maire

Présents : Christelle MEGRET, Georges ZANARDI, Rachel SAUREL, Thomas SPIEGELBERGER, Lucie BIDOLI, Quentin JULIEN-SAAVEDRA, Andrée JAN, Françoise TRABUT, Sébastien MARCO, Junior BATTARD, Marie SADAUNE, Patrick MOLLARD, Martine KOHLY, Sophie BATTARD, Carin THEYS, Béatrice BON

Pouvoirs : Yannick BOVICS, pouvoir à Thomas SPIEGELBERGER
Sarah WARCHOL, pouvoir à Lucie BIDOLI
Aadel BEN MOHAMED, pouvoir à Junior BATTARD
Valentin MAZET-ROUX, pouvoir à Georges ZANARDI
Patrick BARRIER, pouvoir à Martine KOHLY
Ludovic BRISE, pouvoir Sidney REBBOAH
Nathalie HAILLEZ, pouvoir à Christelle MEGRET
Fabienne LEBE, pouvoir à Carin THEYS

Absents : Jean-Luc MOLLARD, Célien PARISI

DELIBERATION N° 52/2022 - CESSION DE TERRAIN HAMEAU DE MONTOUVARD

Monsieur Thomas SPIEGELBERGER, Adjoint au Maire chargé du cadre de vie, urbanisme aménagement et espaces naturels, fait part au conseil municipal de la demande de Monsieur CECCONE d'acquérir la parcelle cadastrée C 368 d'une contenance de 14 m² sise au hameau de Montouvard appartenant à la Commune d'Allevard au prix de 500 euros.

Le service France Domaines a été consulté et un avis annexé à la présente délibération a été rendu en date du 06 juillet 2022.

Ce dossier a fait l'objet d'une présentation en commission Ressources le 09/09/2022 laquelle a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** la vente à Monsieur CECCONE, de la parcelle C 368 au prix de 500 euros.
- **INDIQUE** que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur
- **CHARGE** Maître DUFRESNE, notaire à Allevard, de rédiger l'acte notarié
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte de vente ainsi que tout acte s'y rattachant

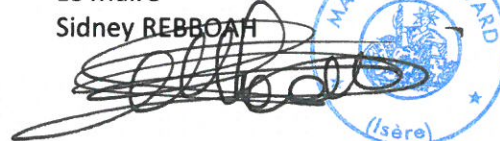
Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme

Le Maire

Sidney REBBOAH





**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Envoyé en préfecture le 28/09/2022

Reçu en préfecture le 28/09/2022

Affiché le 28/09/2022

ID : 038-213800063-20220919-DELIB52_2022-DE

73000 CD
SLOW



FINANCES PUBLIQUES

Direction Générale Des Finances Publiques

Direction départementale des Finances publiques de l'Isère

Pôle d'évaluation domaniale

8 rue de Belgrade BP 1126
38022 GRENOBLE Cedex 1

téléphone : 04 76 70 85 33

mél. : ddvip38.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

Grenoble, le 06/07/2022

Le Directeur départemental à

POUR NOUS JOINDRE

Affaire suivie par : **Hélène MORELLATO**

téléphone : 06 14 74 93 94

mél. : helene.morellato@dgfip.finances.gouv.fr

COMMUNE D ALLEVARD

PLACE DE VERDUN

38580 ALLEVARD-LES-BAINS

Réf. DS : 9158984

Réf OSE : 2022-388006-50244

AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VÉNALE

Désignation du bien : Très petite parcelle de 14 m²

Adresse du bien : Hameau de Montouvrard 38580 Allevard

Département : ISERE

Valeur vénale : 700€ avec marge d'appréciation de $\pm 20\%$



Il est rappelé que les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent sur délibération motivée s'écarter de cette valeur.

1 - SERVICE CONSULTANT

COMMUNE D ALLEVARD

affaire suivie par : af.delayen@allevard.fr

2 - DATE

de consultation : 24/06/2022

de réception : 24/06/2022

de visite : /

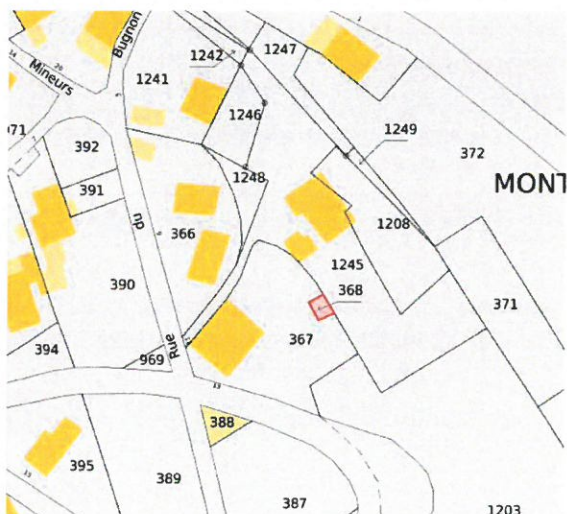
de dossier en état : 24/06/2022

3 - OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

Projet de cession d'une parcelle à un propriétaire. Le futur acquéreur est en compromis de vente sur la parcelle privée jouxtant la parcelle communale objet de la cession.

4 - DESCRIPTION DU BIEN

Référence cadastrale : C 368 d'une contenance de 14 m²



Description du bien : Très petite parcelle de 14 m², non bâtie et enclavée (pour la Mairie entre deux autres propriétés). Actuellement, d'après les photos fournies, à usage de jardin / réserve de bois « sous appentis très sommaire ».

5 – SITUATION JURIDIQUE

- Nom du propriétaire : Commune d'Allevard
- Situation d'occupation : libre

6 - URBANISME – RÉSEAUX

Uh au Plan Local d'Urbanisme (2^{de} modification au 27/10/2014) et en zone Bleu Bv (ruissellement sur le versant, phénomène de type généralisé) au PPRn.

7 - DATE DE RÉFÉRENCE

/

8 - DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

La valeur vénale est déterminée par la méthode par comparaison. Cette méthode consiste à partir directement des références de transactions effectuées sur le marché immobilier pour des biens présentant des caractéristiques et une localisation comparables à celles du bien expertisé.

9 - DURÉE DE VALIDITÉ

Le présent avis est valable un an.

10 - OBSERVATIONS

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

La présente estimation est réalisée sur la base des éléments en possession du service à la date du présent avis.

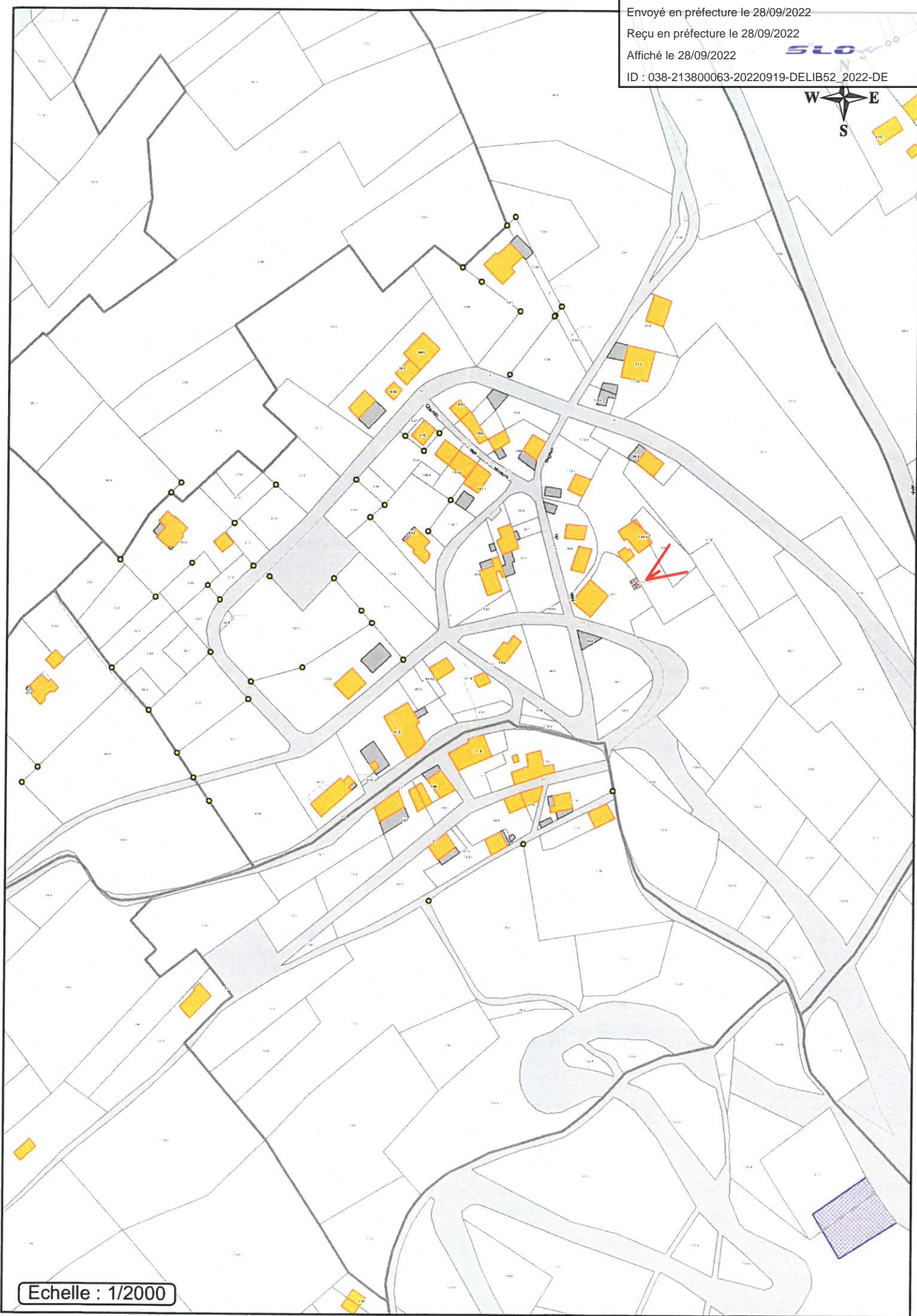
Une nouvelle consultation du Pôle d'évaluation domaniale serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus ou si les règles d'urbanisme ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Pour le Directeur départemental des Finances publiques
et par délégation,



L'inspectrice des Finances publiques
Hélène MORELLATO

Envoyé en préfecture le 28/09/2022
Reçu en préfecture le 28/09/2022
Affiché le 28/09/2022
ID : 038-213800063-20220919-DELIB52_2022-DE



Echelle : 1/2000